



TRAVAUX COMPORTANT L'EMPLOI et la MANIPULATION DE PRODUITS BITUMINEUX

Le 29 octobre 2004

A la suite des essais effectués par l'INRS, la CRAM de Bretagne, et la médecine du Travail du Finistère, l'USIRF rappelle les précautions à prendre lors de l'utilisation sur chantier de matériaux bitumineux :

- laver et rincer abondamment en fin de poste les parties découvertes du corps, utiliser des savons adaptés et des essuie-mains jetables, ne pas utiliser des solvants, du fioul ou du pétrole,
- éviter les projections d'enrobés sur la peau, car le risque de brûlure est important du fait des températures de mise en œuvre.
- préférer les températures de mise en œuvre les plus basses, compatibles avec la qualité du revêtement, la facilité d'application, les aléas de gestion du chantier,...
- porter des vêtements de protection couvrant le corps et des gants adaptés,
- réduire raisonnablement et autant que possible, l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules et des engins (chantier et/ou circulation de la voirie publique associée),
- dans le cas de travaux en atmosphère confinée (dans des tunnels ou à l'intérieur de bâtiments par exemple) porter des protections respiratoires de type P3,
- nettoyer fréquemment les vêtements de travail,
- changer régulièrement les vêtements en contact avec la peau,
- pour les opérations de chargement de bitume chaud, se reporter à la recommandation concernant le dépotage du bitume.

Philippe GRESSET
Président de l'USIRF